

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 09 février 2018

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : M. Delval
Absents excusés : F. Sicard, D. Vidalie, L. Pouch, T. Laroze, G. Lascaux
Pouvoir de T. Laroze à J. Fantou

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2017.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 - Affectation des résultats

• Commune

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 2 005 995.34 € pour 2 495 892.74 € de recettes. En section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 098 918.20 € pour 1 217 481.51 € de recettes. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement à reporter à l'exercice 2018 s'élève à 215 811.12 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

M. le Maire souligne que les budgets 2017 ont été des budgets contraints, en raison de la baisse des dotations et des allocations compensatrices de l'Etat.

• Camping

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 110 417.19 €, pour 100 730.52 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 25 155.37 € pour 26 279.05 € de recettes. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent d'exploitation à reporter à l'exercice 2018 s'élève à 14 739 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

• Lotissement « Le Martel »

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 782 966.15 €, pour 777 572.99 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 756 962.26 € pour 781 524.69 € de recettes. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

• Maison Funéraire

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 16 411.28 €, pour 10 653.56 € de recettes. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 12 139 € pour 12 706 € de recettes. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Malgré le contexte financier difficile, la balance générale des différents budgets révèle un excédent de 280 329,05 € qui témoigne d'une gestion saine fondée sur une bonne appréhension des diminutions de recettes et la recherche de solutions innovantes (optimisation des ressources, recherche systématique d'économies, mutualisation des moyens...).

Travaux du clocher

M. le Maire rend compte au Conseil des résultats de la consultation lancée pour les travaux de restauration du clocher. Les offres reçues en mairie sont supérieures à l'estimation du maître d'œuvre. Une phase de négociation a donc été lancée. La commission des marchés se réunira le 6 mars prochain pour prendre connaissance des résultats de cette négociation. Si le montant des travaux reste supérieur à l'estimation PRO-DCE, il sera nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue au Maire la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

DSP Maison funéraire 2018/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la délégation de service public pour la gestion de la maison funéraire à l'entreprise Blanchard & Sireysol Pompes Funèbres pour une durée de 3 ans et une redevance annuelle de 6 000 € HT ; autorise le Maire à signer le contrat d'affermage à intervenir ; approuve les tarifs et le règlement intérieur qui lui ont été présentés.

ALSH - Vacances d'hiver

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les recrutements saisonniers de l'ALSH - vacances d'hiver, ainsi que la mise en place d'un tarif « journée neige ados » d'un montant de 20 €.

Questions diverses

Rythmes scolaires

M. le Maire informe l'Assemblée que le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien de la semaine à 4.5 jours. La consultation menée auprès des parents d'élèves a montré qu'ils étaient très satisfaits des activités périscolaires. Des pistes d'amélioration sont toutefois à l'étude et elles leur seront présentées lors de la réunion publique du 9 mars prochain.

Courrier de Monsieur Jean-Paul Barret relatif à la pose des compteurs électriques « Linky »

M. le Maire indique qu'il va interroger Enedis pour connaître si la pose de tels compteurs est prévue et dans quel délai, afin d'organiser une réunion publique contradictoire sur les points positifs et négatifs de ces compteurs.

Demande de Monsieur Jean-Pierre Martinot relative à la prolifération des pigeons dans le centre de Donzenac

M. le Maire précise que régulièrement des actions sont menées pour les limiter (pose de pics sur les gouttières de toit, fil électrique, etc...), mais bien qu'elles produisent des effets, celles-ci restent éphémères. La construction d'un pigeonnier -comme à Argentat- semble plus efficace. Aussi, la commune va se rapprocher d'Argentat afin de réguler les pigeons ou autres oiseaux à Donzenac.

Démolition du garage Principaud

La commune a obtenu l'autorisation de démolir le garage Principaud. Elle lance un appel à candidatures pour démolition avec rémunération par récupération des ardoises du garage. Les éventuelles candidatures devront parvenir en mairie avant le 1^{er} mars 2018, à 12 h.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (S. Madrias pour le conseil d'école ; M-T. Clavel pour les villages-étapes ; A. Conjat pour le SIAV).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune et informe le Conseil :

- du dépôt du permis de construire de la société Polygone pour la construction de 6 logements adaptés à proximité de l'EHPAD, qui bénéficieront de la production d'eau chaude solaire par capteurs thermiques ;
- de la confirmation par le SDIS de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers moderne et fonctionnelle, notamment pour la formation des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers). La nouvelle caserne sera implantée à la place de la maison Soubrenie au Pont de l'Hôpital et les communes desservies en 1^{er} appel par les pompiers de Donzenac seront sollicitées.
- de l'invitation de la commune de Riche à découvrir notre ville jumelle en Moselle, s'adressant prioritairement aux enfants de la classe de CM2 et aux Conseillers Municipaux. Le programme de la visite arrêté par le Maire de Riche comprend une journée à Verdun, la visite d'une écluse et la découverte d'une verrerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Donzenac, le 09 février 2018

La Secrétaire de séance
M. Delval

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,